

4 Économie

Protection des essences rares du Gabon

Le Kevazingo, l'Ozigo et le Moabi bientôt interdits à la vente

MSM

Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat aux Forêts et à l'Environnement, chargé du Plan Climat, Guy-Bertrand Mapangou, a tenu, le 2 avril 2019 à son cabinet, une importante réunion avec tous les acteurs concernés par la gestion du Kevazingo et ses retentissements. Cette rencontre, à laquelle prenaient part plusieurs membres du gouvernement, avait pour objectif de trouver une solution définitive à la problématique de cette

essence, qui alimente beaucoup de discussions, de suspicions, de combines et de fantasmes.

« Il s'agissait pour nous d'examiner, au regard des textes réglementaires qui existent, la loi et le code forestier. Ce qui a été fait. Notamment le décret 350 de 2016. Ce texte disait qu'on peut couper du Kevazingo, à condition de faire de la 3e transformation. Et deux ans après, nous avons pris un autre décret. Le décret 99 du 15 mars 2018 qui, cette fois-ci, portait sur la mise en interdiction du Kevazingo, donc interdisait son abattage et son exploitation », a rappelé



Photo : DR

Le ministre d'Etat, chargé des Forêts, Guy-Bertrand Mapangou, et ses collègues du gouvernement, lors de la réunion consacrée à la gestion du kevazingo.

Guy-Bertrand Mapangou. Selon le ministre en charge de la forêt, lorsqu'on regarde la structure de ce texte réglementaire, il

n'abroge pas les dispositions antérieures et contraires du décret 350. Ce qui a alimenté des confusions.

« A l'issue de cette réunion, nous avons suggéré des mesures à prendre pour que nous fassions table rase de cette histoire de Kevazingo, qui alimente les fantasmes au Gabon et à l'extérieur, avec le risque de briser, de ternir et d'écorner l'image du Gabon sur le marché international du bois. Nous allons, dans un premier temps, prendre des textes qui vont maintenant réguler et interdire définitivement l'exploitation de l'Ozigo, du Moabi et du Kevazingo en République gabonaise. Il faut que nous déclarions maintenant ces essences, patrimoines du

peuple gabonais, donc inaliénables et interdites à la vente », a-t-il expliqué.

Ces suggestions vont être portées au prochain Conseil des ministres pour décider des mesures à prendre, a annoncé le ministre.

« En ce qui concerne les fonctionnaires interpellés dans cette affaire de Kevazingo, une enquête est ouverte car, il y a eu des actes répréhensibles qui ont été constatés sur le terrain. Au parquet d'en décider », a indiqué Guy-Bertrand Mapangou.

Arrêt de l'exploitation du Kevazingo

Le cri de détresse des petits exploitants !

AEE

Libreville/Gabon

LE président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries (CGPMEI), et membre du collectif des petits exploitants forestiers, Emmanuel Zué, a, au cours d'une rencontre avec la presse, donné son appréciation du scandale lié à l'exportation illégale du Kévazingo. Au nom des petits exploitants forestiers nationaux, Emmanuel Zué trouve que les mesures annoncées par le ministre d'Etat en charge des Forêts, Guy Bertrand Mapangou, qui consistent à l'interruption immédiate de toutes les exportations

de bois au port d'Owendo et à l'arrêt immédiat de l'exploitation du Kevazingo, vont contribuer à mettre en difficulté un secteur déjà très impacté par de nombreux obstacles.

« Cette situation a pour conséquence de limiter les investissements des exploitants sur l'étendue du territoire, et donc de geler le flux financier du secteur. Et cela, inévitablement, se ressent dans les consommations de carburant et de toutes les autres transactions annexes. Il s'agit d'une perte conséquente du pouvoir d'achat des populations rurales, qui sont les premiers concernés par l'exploitation forestière », a indiqué Emmanuel Zué.

Les petits exploitants forestiers estiment donc que



Photo : AEE/L'Union

Le président de la CGPMEI, Emmanuel Zué, dit attendre des éclaircissements de la part du ministère en charge de la forêt.

la reformulation actuelle de la mesure du ministre d'Etat, qui est déjà en application depuis un an, prête à confusion et pourrait compliquer les opérations spéciales de récupération de tous les bois au sol depuis plus

d'un an, et dont le statut n'a causé aucun problème à ce jour.

« Si nous tenons compte des récentes déclarations du ministre d'Etat, l'opinion publique pourrait croire que l'exploitation du Kevazingo continue, alors

que ce n'est plus le cas depuis le 30 octobre 2017. Ce qui se fait actuellement entre dans le cadre de l'opération spéciale initiée par son prédécesseur, Pacôme Moubélet, et confirmé par le ministre Jacques Denis Tsanga. C'est uniquement récupérer et mettre en valeur toutes les grumes déjà coupées dont les exploitants nationaux sont en majorité détenteurs des autorisations. A cela s'ajoutent celles qui ont été identifiées dans les permis forestiers et les usines. La mesure, telle que formulée, doit-elle conduire à l'arrêt de toutes ces opérations ? », s'interroge-t-il.

Le président de la CGPMEI souhaite donc comprendre ce qui adviendrait des in-

vestissements consentis à la suite de ces opérations. « Que ferons-nous des stocks dans les forêts et les usines ? Que doit devenir l'investissement consenti par la GSEZ pour la mise en œuvre, pendant un an, de l'opération spéciale de récupération de ces stocks au sol ? Que ferons-nous des certificats de cessions acquis par nos compatriotes et qui ont été financés par nos partenaires chinois ? Que deviennent les stocks de bois hors cession qui devaient permettre aux nationaux de financer le règlement de la dette à l'égard de la GSEZ ? » Autant d'interrogations dont les petits exploitants attendent des éclaircissements de la part de la tutelle.

Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG)

Le conseil d'administration adoube Bernard Gervais de Souza comme DG

SCOM

Libreville/Gabon

LE nouveau directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) est désormais connu. Il s'agit de Bernard Gervais de Souza, un fin connaisseur de la maison qui a été porté à la tête de cette entreprise, le mardi 2 avril dernier, à la faveur du conseil d'administration de mise en place de son nouvel organe de gestion. Cette réunion capitale se tient au lendemain de la bataille

administrative et judiciaire ayant opposé l'ancien actionnaire majoritaire Veolia à l'Etat gabonais.

Pour le président de céans, Roger Owono Mba, il s'agit du premier conseil d'administration post-réquisition. Avec pour objectifs d'acter et de valider de nouveaux administrateurs, d'une part et, d'autre part, de mettre en branle une nouvelle gouvernance.

« Le nouveau directeur général n'est pas étranger à l'entreprise. Il connaît parfaitement le contexte de l'organisation dont il tient désormais les rênes pour l'avenir. D'autant que cet

avenir consiste en la redéfinition du service public de l'eau et de l'électricité, dans la perspective de mieux servir les usagers », a clarifié M. Owono Mba.

Ceux qui ignorent tout du nouveau directeur général peuvent considérer que Bernard Gervais de Souza vient de bénéficier d'un parachute joli. Mais c'est sans doute méconnaître la grande expérience de ce compatriote, qui a fait ses premiers pas dans cette société, au sein de laquelle il a passé 31 ans de sa vie. C'est dire que l'ancien patron de la Société de Patrimoine, organisation



Photo : DR

Bernard Gervais de Souza à la tête de la SEEG.

devenue d'ailleurs l'actionnaire majoritaire de la SEEG, maîtrise parfaitement les arcanes de la société qu'il va désormais diriger. Et le nouveau manager de déclarer : « Je sens bien le poids des responsabilités qui sont les miennes. Je me suis donc engagé auprès du conseil d'administration, à aller jusqu'au bout de la mission à moi confiée. »

Le nouveau DG avoue ne pas avoir de plan d'action imminent au sortir du conseil d'administration qui le promeut. Bernard Gervais de Souza compte donc sur le concours de ses

collaborateurs, des partenaires sociaux, du conseil d'administration et des plus hautes autorités pour bâtir ensemble un plan de travail pragmatique permettant d'atteindre les objectifs escomptés.

« Notre devoir est de tout faire, pour que les clients de la SEEG constatent tout de suite une nette amélioration de nos prestations », a souligné le manager. Non sans rendre hommage au président du conseil d'administration, pour les dispositions prises afin de mettre un terme aux délégitimes. Notamment à Libreville.

| COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 04/04/2019 | | | | VENTE BILLETS (sans frais) | | INDICES BOURSINIERS | | |
|--|----------|---------|---------|----------------------------|----------------|-------------------------------------|------------|-----------|
| DEV | FIXING | | | DEV | CFA | en date du | | |
| | EUR/DEV | DEV/COT | DEV/CFA | | | | | |
| XAF | xxxxx | xxxxx | xxxxxx | 1 EUR | 655,957 | CAC 40 | 04/04/2019 | 5 455,73 |
| USD | 1,1243 | 1USD = | 583,436 | 1 USD | 605,963 | DOW JONES | 04/04/2019 | 26 214,73 |
| CAD | 1,4964 | 1CAD = | 438,357 | 1 CAD | 472,107 | BRENT (IPE) US Dollars/Baril | | |
| JPY | 125,3000 | 1JPY = | 5,235 | 100 JPY | 552,604 | 04 Avril 2019: 69,49 | | |
| GBP | 0,8539 | 1GBP = | 768,189 | 1 GBP | 822,135 | | | |
| CHF | 1,1206 | 1CHF = | 585,362 | 100 CHF | 62 867,32 | | | |
| ZAR | 15,9120 | 1ZAR = | 41,224 | 100 ZAR | 4 359,38 | | | |
| MAD | 10,8393 | 1MAD = | 60,517 | 1 MAD | 63,90 | | | |
| CNY | 7,5423 | 1CNY = | 86,970 | 1CNY | 89,58 | | | |
| KES | 113,0800 | 1KES = | 5,801 | 1KES | 5,97 | | | |

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>